



## Charte des Parents

Votre enfant est un adhérent licencié dans un des 4 clubs mineurs de l'entente sportive HC74 . A ce titre, vous êtes un participant important de la vie du HC74. En inscrivant votre enfant au sein d'un des 4 clubs mineurs de l'entente HC74, vous devenez membre d'une association, en cela vous vous engagez à respecter les règles et à participer à la vie du club et de l'entente.

En tant que parent, je m'engage à :

- Permettre à mon enfant de participer aux entraînements et aux matchs dans les meilleures conditions :
  - en respectant les horaires et en prévoyant des temps de préparation raisonnables,
  - en possédant un matériel complet et en bon état,
  - en informant les entraîneurs ou responsables d'équipe en cas d'absence ou en cas de difficultés médicales rencontrées par mon enfant,
  - en veillant à son équilibre de vie (alimentation, sommeil, hygiène de vie).
  
- Ne pas m'immiscer dans le domaine sportif et dans le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu).
- Garder une barrière de respect avec les entraîneurs, respecter leurs décisions et ne pas les harceler sur les choix sportifs concernant mon enfant ou les autres joueurs.
- Respecter les décisions des entraîneurs.
- Soutenir et respecter le travail des dirigeants, souvent bénévoles
- Privilégier l'esprit sportif en toute occasion.
- Respecter les coéquipiers de mon enfant.
- Respecter les adversaires, leurs accompagnants et toute personne présente dans la patinoire.
- Respecter les arbitres et leurs décisions; sans eux, il n'y a plus de matches ou tournois
- Faire comprendre et faire respecter à mon enfant la politique du HC74.
- Participer activement à la vie du HC74 notamment lors des rencontres à domicile (Table de marque, Prisons, Musique ...); sans cette participation, les rencontres ne peuvent pas avoir lieu.
- Encourager par l'exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.

Sportivement ,

L'entente HC74.